

15 février 2011

## Téléphonie sociale, internet social : des associations, des conseils généraux et des utilisateurs se mettent autour de la table pour faire des propositions au gouvernement

En janvier 2011, le **gouvernement** a annoncé son souhait de **mettre en place un « tarif social dans la téléphonie mobile, fixe et internet »** et a organisé, à cet effet, une rencontre avec les opérateurs de télécommunications.

**Cette question ne peut résulter de la seule consultation des opérateurs de télécommunications et doit aussi prendre en compte la réalité budgétaire des ménages concernés\*. C'est pourquoi, l'AFUTT (Association française des utilisateurs de télécommunications) et l'ANSA (Agence nouvelle des solidarités actives) ont jugé indispensable d'associer la société civile à cette réflexion en mettant en place un groupe de travail qui s'est réuni, pour la première fois, ce mardi 15 février.**

Le groupe de travail rassemble des utilisateurs et près de 20 structures, conseils généraux, associations d'utilisateurs et associations de lutte contre l'exclusion. L'objectif de ce groupe de travail est de faire des propositions au gouvernement **pour garantir à tous l'accès et l'utilisation des moyens modernes de communication et participer à l'espace public.**

*Afin de saisir l'opportunité offerte par le gouvernement de mettre en place rapidement une offre à tarif social sur les accès Internet et sur les réseaux mobiles pour les ménages ne pouvant y accéder, le groupe apportera pour le 10 mars prochain au plus tard ses préconisations pour la commercialisation d'une offre adaptée aux besoins des personnes concernées.*

**Contact AFUTT :** Jacques Pomonti, [jpomonti@gmail.com](mailto:jpomonti@gmail.com), 01 47 41 18 56

**Contact Ansa:** Jessica Holc, [jessica.holc@solidarites-actives.com](mailto:jessica.holc@solidarites-actives.com), 01 43 48 65 24

---

\* A titre d'exemple, rappelons que 30 € mensuels pour l'accès à l'internet représentent 2 % du « reste à vivre »<sup>(1)</sup> des 10 % les plus riches et près de 40 % du budget « reste à vivre » des 10 % les plus pauvres.

(1) reste à vivre : part de budget restant après dépenses contraintes et dépenses incontournables.

Source : Credoc - « Consommation et modes de vie - Les classes moyennes sous pression », mars 2009, <http://www.credoc.fr/pdf/4p/219.pdf>